



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 février 2017 à 10 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Tassé.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2017-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

Madame la conseillère Josée Lacasse déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

**CM-2017-158 ADOPTION DU PROTOCOLE D'INVESTISSEMENT ET AUTRES MODALITÉS
VISANT LA MISE EN PLACE ET LA GESTION D'UN COMPLEXE DE GLACES
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer au développement des activités de loisirs sportives, récréatives, communautaires et culturelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro CM-2016-535 du 16 juin 2016, le conseil municipal a autorisé le comité de négociation de la Ville à négocier de gré à gré avec Vision Multisports Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont intéressées à ce que Vision Multisports Outaouais prenne en charge la construction et l'exploitation d'un complexe comprenant une glace de 4 000 places et de trois glaces communautaires (ci-après appelé le complexe);

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisports Outaouais déclare posséder l'expérience et la compétence requise pour procéder à la construction, la gestion, l'opération et l'administration du complexe;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville accepte de céder à Vision Multisports Outaouais, par contrat emphytéotique, les droits nécessaires sur l'immeuble dont la localisation, de l'avis des deux parties, permet le développement souhaité par celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE par la construction de ce complexe, la Ville se verrait garantir pour la collectivité, à long terme, l'accessibilité à des heures de glaces et de pratiques d'activités physiques dans une infrastructure moderne et répondant à divers besoins de sa population;

CONSIDÉRANT QU'il est également essentiel pour la Ville que ce complexe serve à accueillir et à permettre au club de hockey Les Olympiques de Gatineau inc. de jouer ses parties locales et autres activités connexes qui y sont reliées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville est disposé à accorder à Vision Multisport Outaouais la responsabilité de la construction, de la gestion et de l'exploitation du complexe, dans la mesure où la documentation finale, les ententes et les actes juridiques soient conformes aux lois qui régissent la Ville et conformes aux autorisations nécessaires qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de construction et de gestion d'un complexe comprenant un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires faite conjointement par le comité de négociation de la Ville et le partenaire Vision Multisport Outaouais lors du comité plénier du 20 février dernier;

CONSIDÉRANT le protocole d'investissement soumis au conseil municipal, lequel n'entrera en vigueur, n'aura d'effet et ne liera les parties que si le projet de loi d'intérêt privé déposé à l'Assemblée nationale du Québec par la Ville de Gatineau entre en vigueur :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- adopte le protocole d'investissement et autres modalités visant la mise en place et la gestion d'un complexe de glaces sur le territoire de la ville de Gatineau entre la Ville et Vision Multisport Outaouais (ci-après appelé le protocole d'investissement);
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'investissement soumis au conseil, conditionnellement et suite à l'entrée en vigueur du projet de loi d'intérêt privé intitulé Loi concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau (ci-après appelé projet de loi d'intérêt privé);
- autorise l'administration à modifier le protocole d'investissement entre la Ville et Vision Multisport Outaouais, suite aux commentaires du créancier hypothécaire de Vision Multisport Outaouais et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, s'il y a lieu, lesquelles modifications ne devront pas changer l'essence même de ce protocole;
- autorise, conditionnellement à l'entrée en vigueur du projet de loi d'intérêt privé et du protocole d'investissement, le trésorier à effectuer le versement des contributions financières en conformité avec le protocole d'investissement;
- autorise, conditionnellement à l'entrée en vigueur du projet de loi d'intérêt privé et du protocole d'investissement, le trésorier à augmenter la dette pour la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures municipales connexes au projet, incluant la construction d'un stationnement étagé.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Mike Duggan	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Louise Boudrias	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Mireille Apollon	M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Cédric Tessier	M. Marc Carrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

Madame la conseillère Josée Lacasse déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CM-2017-159

ADOPTION DU CONTRAT EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer au développement des activités de loisirs sportives, récréatives, communautaires et culturelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro CM-2016-535 du 16 juin 2016, le conseil municipal a autorisé le comité de négociation de la Ville à négocier de gré à gré avec Vision Multisports Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont intéressées à ce que Vision Multisports Outaouais prenne en charge la construction et l'exploitation d'un projet d'un complexe comprenant une glace de 4 000 places et de trois glaces communautaires (ci-après appelé le complexe);

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisports Outaouais déclare posséder l'expérience et la compétence requise pour procéder à la construction, la gestion, l'opération et l'administration du complexe;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville accepte de céder à Vision Multisport Outaouais, par contrat emphytéotique, les droits nécessaires sur l'immeuble dont la localisation, de l'avis des deux parties, permet le développement souhaité par celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE par la construction de ce complexe, la Ville se verrait garantir pour la collectivité, à long terme, l'accessibilité à des heures de glaces et de pratiques d'activités physiques dans une infrastructure moderne et répondant à divers besoins de sa population;

CONSIDÉRANT QU'il est également essentiel pour la Ville que ce complexe serve à accueillir et à permettre au club de hockey Les Olympiques de Gatineau inc. de jouer ses parties locales et autres activités connexes qui y sont reliées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville est disposé à accorder à Vision Multisport Outaouais la responsabilité de la construction, de la gestion et de l'exploitation du complexe, dans la mesure où la documentation finale, les ententes et actes juridiques soient conformes aux lois qui régissent la Ville et conformes aux autorisations nécessaires qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de construction et de gestion d'un complexe comprenant un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires faite conjointement par le comité de négociation de la Ville et le partenaire Vision Multisport Outaouais lors du comité plénier du 20 février dernier;

CONSIDÉRANT le contrat emphytéotique soumis au conseil municipal, lequel n'entrera en vigueur, n'aura d'effet et ne liera les parties que si le projet de loi d'intérêt privé déposé à l'Assemblée nationale du Québec par la Ville de Gatineau entre en vigueur :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- adopte le contrat emphytéotique entre la Ville de Gatineau et Vision Multisport Outaouais (ci-après appelé le contrat emphytéotique);
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le contrat emphytéotique soumis au conseil, conditionnellement et suite à l'entrée en vigueur du projet de loi d'intérêt privé intitulé Loi concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau (ci-après appelé projet de loi d'intérêt privé);
- autorise l'administration à modifier le contrat emphytéotique entre la Ville et Vision Multisport Outaouais, suite aux commentaires du créancier hypothécaire de Vision Multisport Outaouais et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, s'il y a lieu, lesquelles modifications ne devront pas changer l'essence même de ce contrat emphytéotique.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Mike Duggan	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Louise Boudrias	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Mireille Apollon	M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Cédric Tessier	M. Marc Carrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

Madame la conseillère Josée Lacasse déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CM-2017-160

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET COMINAR

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer au développement des activités de loisirs sportives, récréatives, communautaires et culturelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT la présentation du 20 février 2017 au comité plénier concernant la réalisation d'un projet de construction et de gestion d'un complexe d'aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un stationnement en structure intégré au projet d'un complexe d'aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires;

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre les représentants de Cominar et de la Ville de Gatineau du 16 février 2017 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MIKE DUGGAN
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- autorise l'administration à conclure un protocole d'entente avec la corporation Cominar, conformément à l'entente de principe entre les parties, lequel protocole sera déposé ultérieurement au conseil pour approbation et adoption.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Mike Duggan	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Louise Boudrias	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Mireille Apollon	M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Cédric Tessier	M. Marc Carrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

Madame la conseillère Josée Lacasse déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CM-2017-161

AFFECTATION DE REVENUS NETS - PROJET ARÉNA DE 4 000 PLACES ET DE TROIS GLACES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer au développement des activités de loisirs sportives, récréatives, communautaires et culturelles ayant cours sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un complexe comprenant un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2016-786 du 27 septembre 2016 adoptée par le conseil municipal et entérinant la recommandation des services à procéder dans l'hypothèse de la réalisation du projet, à la fermeture d'un nombre équivalent de glaces communautaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire déposera au conseil un scénario de redéploiement et de maintien des actifs des arénas pour tous les secteurs de la Ville, en tenant compte d'une possibilité d'un projet multiglaces pour desservir les secteurs de Hull et Aylmer :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le Service des finances à présenter au conseil municipal les revenus nets découlant de la vente du terrain du site actuel de l'aréna Guertin et des ventes de terrains en lien avec la réalisation du projet de construction d'un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires afin d'en déterminer son usage.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Mike Duggan	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Louise Boudrias	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Mireille Apollon	M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Cédric Tessier	M. Marc Carrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2017-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 10.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier